



EP114 – 04 (Décembre 2004)

Spécification de standard pour la certification des produits d'entretien institutionnels et industriels écologiques et durables.

EP114 – 04 (Décembre 2004)

Spécification de standard pour la certification des produits d'entretien institutionnels et industriels écologiques et durables.

Ce standard est émis sous la description fixe EP 114; le numéro qui suit immédiatement la description indique l'année de l'adoption originale ou, dans un cas de révision, l'année où le standard a été révisé et approuvé la dernière fois. La date entre parenthèses indique un changement de la rédaction depuis la dernière révision ou approbation du standard.

Cette spécification de standard est sous la juridiction du comité technique EP 114. Il est sujet à révision à tout moment par le comité technique EP 114 et doit être révisé annuellement et s'il n'est pas révisé, il doit être approuvé à nouveau ou retiré.

Le comité technique EP 114 vous invite à faire vos commentaires pour la révision de ce standard qui devraient être envoyés au comité technique EP 114 a/s de Avmor Ltée, 950 Michelin, Laval, Québec, H7L 5C1.

Le comité technique croit que la préférence environnementale d'un produit est fonction de plusieurs attributs en perspective d'un cycle de vie. Le comité croit que l'évaluation du cycle de vie (ECV??) devrait être utilisée pour identifier les bénéfices et les secteurs d'amélioration environnementaux dans la chaîne de fournisseurs pour tous les médias environnementaux.

Le comité technique EP 114 a développé ce standard pour définir un produit d'entretien institutionnel et industriel écologique et durable. Il n'est pas destiné à remplacer ou suggérer que d'autres standards sont non efficaces ou non nécessaires. Il identifie un ensemble d'attributs pour les produits d'entretien institutionnels et industriels ainsi que les façons de vérifier ces attributs. Ce standard est global et peut être utilisé par quiconque désire certifier, évaluer, spécifier, acheter ou requérir un produit d'entretien durable ou écologique tel que défini par ce standard. Le comité technique EP 114 encourage l'utilisation de ce standard et permet aux organisations de référer au EP 114 pour toutes offres du secteur public ou privé, demandes de propositions ou tout autre document d'achat qui requièrent des produits d'entretien durables et écologiques.

OBJECTIF

L'objectif du standard EP 114 pour produit d'entretien « vert » durable est de fournir une définition de base pour le marché des produits d'entretien institutionnels et industriels, établir les exigences pour les attributs de santé chez l'humain et pour l'environnement et encourager l'équité sociale à travers (cleaning product cradle to cradle* supply chain – chaîne d'approvisionnement).

BUTS

Les buts du standard des produits d'entretien durables EP 114 inclus :

1. De simplifier le processus de sélection des produits d'entretien durables en établissant un processus clair, fiable et abordable pour les fabricants, les acheteurs et les utilisateurs.
2. De promouvoir et d'accroître la demande du marché pour des produits d'entretien durables et écologiques et d'améliorer la valeur économique des produits d'entretien durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
3. De fournir aux acheteurs et utilisateurs des produits d'entretien, une façon fiable de sélectionner des produits d'entretien qui sont préférables pour la santé des humains et de l'environnement comparé aux produits d'entretien conventionnels.
4. D'identifier les autres standards et les ressources disponibles pour les acheteurs et les utilisateurs de produits d'entretien afin de les guider vers des produits d'entretien qui sont écologiques et durables.
5. D'aider à éduquer les preneurs de décisions de l'industrie du nettoyage au sujet des pratiques et des produits d'entretien durables.

BÉNÉFICES

Le standard EP 114 est conçu pour aider les fournisseurs de matières premières, les manufacturiers de produits d'entretien, les chimistes et les utilisateurs à faire, distribuer et utiliser des produits qui sont plus durables. Voici quelques bénéfices qui peuvent être retirés en fabriquant des produits qui sont plus durables :

1. Améliore la protection de l'environnement local et global.
2. Réduit les recours possibles.
3. Améliore la sécurité des travailleurs.
4. Réduit les coûts autant aux usines de fabrication que pour les utilisateurs.
5. Encourage l'innovation.
6. Permet une différenciation de produits.
7. Maintient des relations durables avec les clients.

PORTÉE

Ce standard est volontaire, basé sur les principes d'évaluation du cycle de vie (ECV), est global et établit le point de référence pour toute amélioration et innovation durables continues. Ce standard fournit une méthode pour évaluer tout produit d'entretien industriel et institutionnel incluant sans limiter les nettoyeurs à usage général, nettoyeurs à vitres, nettoyeurs à tapis, éliminateurs d'odeurs, nettoyeurs à salles de bains, nettoyeurs à cuvettes, nettoyeurs à planchers, finis à planchers, décapants de cire à planchers, enleveurs de graffitis, détacheurs de tapis, lavages de véhicules, nettoyeurs à mains, nettoyeurs de pièces, nettoyeurs industriels, assainisseurs, désinfectants et autres produits industriels et institutionnels. Ce standard s'applique à tous types de produits d'entretien incluant les liquides, les poudres, les solides, les gels ou les semi-solides.

Le standard EP 114 établit les critères environnementaux en santé et sécurité pour la certification d'un tiers pour des produits d'entretien commerciaux, industriels et institutionnels. L'ensemble d'attributs suivants a été développé pour fournir une méthode pour évaluer et comparer les caractéristiques écologiques, santé et sécurité et de performance des produits d'entretien. Nous croyons que la certification d'un tiers fiable est une des multiples pratiques acceptables utilisées pour vérifier la conformité avec l'ensemble d'attributs ou critères.

RÉFÉRENCES ET OUTILS

Ce standard a été développé afin de rencontrer les exigences des acheteurs et utilisateurs de produits d'entretien industriels et institutionnels. Malgré le fait que ce standard n'est pas un standard basé sur le consensus, il y a plusieurs outils et d'approches de consensus qui ont été revus durant les stages de développement de ce standard. Voici une liste des références et des outils qui ont été consultés durant le processus de construction de ce standard. Plutôt que de créer de nouvelles listes, des méthodes d'analyses ou des approches de consensus, ce standard inclus les meilleurs pratiques de chacun d'eux.

Inclure liste

PROCESSUS DE CERTIFICATION D'UN TIERS

L'information qui suit définit clairement les attributs et les critères qui sont préférables pour un environnement durable et qui sont utilisés pour évaluer les produits d'entretien et fournir des instructions pour les certifications, les catégories et les réclamations (green cleaning). Le certificateur indépendant doit évaluer chaque demande de produits d'entretien au niveau environnemental, de la santé et de la sécurité et certifier, par écrit, que le produit a été évalué et rencontre toutes les exigences de ce standard. Le certificateur indépendant doit recueillir, au hasard, des informations sur les produits évalués incluant l'étiquette du contenant, l'étiquette secondaire du contenant, la littérature sur le produit et les fiches signalétiques. Le manufacturier du produit doit fournir, au certificateur indépendant, les renseignements sur les ingrédients incluant la marque, la fiche signalétique, la littérature technique, les données toxicologiques, les résultats du test aquatique et le pourcentage de poids de chacun des ingrédients, incluant l'eau. Un produit sera

considéré (durable) et préférable au niveau environnemental lorsqu'il rencontrera les exigences tel qu'indiqué dans les parties 1 et 2 de ce standard. La partie 3 de ce standard est optionnelle et peut être utilisée par des organisations pour déterminer le niveau de propriétés écologiques. Ceci est réalisé en utilisant le système de pointage de « Indiana Clean Manufacturing Technology & Safe Materials Institute's Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) » pour le produit certifié conforme aux parties 1 et 2 de ce standard.

Partie 1 : Évaluation obligatoire PASSE/ÉCHOUE des attributs du produit

Les neuf (9) exigences Passe/Échoue (PFR) énumérées dans cette partie du standard sont des composantes obligatoires pour le système de pointage des produits d'entretien écologiques (durables) et préférables au niveau environnemental. Un produit doit être conforme avec tous les attributs et les critères suivants afin d'être considéré pour l'approbation d'un produit d'entretien écologique. Si un produit ne rencontre pas TOUTES les exigences listées dans la partie 1, il est immédiatement disqualifié d'être considéré, pour révision future, comme un produit d'entretien écologique, (durable) et préférable au niveau environnemental. Ces exigences ont été développées après une étude approfondie des programmes et recommandations d'achats qui sont préférables au niveau environnemental conçus par l'état de Washington, Commonwealth du Massachusetts, État du Minnesota, la ville de Santa Monica et la ville de Seattle. Le certificateur indépendant fera une évaluation complète de chaque produit et certifiera, par écrit, que le produit rencontre toutes les exigences obligatoires.

Partie 2 : Système de pointage relatif pour les attributs environnemental, de la santé et de la sécurité du produit

Les vingt-deux (22) attributs environnemental, de la santé et de la sécurité listés dans cette partie seront évalués, cotés et enregistrés par le certificateur indépendant. Des (notes) sont désignées pour chaque attribut. Le certificateur indépendant certifiera une valeur de pointage pour chacun de ces attributs et totalisera les points pour la section entière. Zéro est la note la plus basse et la meilleure. Si un produit accumule un total de 250 points pour la Partie 2, il se disqualifie en tant que produit d'entretien écologique (durable) tel que défini dans ce standard. Les sources pour les attributs de la Partie 2 incluent les attributs des documents d'achats qui sont préférables au niveau environnemental développés par l'État de Washington, l'État de l'Oregon, le Commonwealth du Massachusetts, l'État du Minnesota, la ville de Santa Monica et la ville de Seattle. Les attributs ont également été sélectionnés à partir d'une matrice provenant de l'Agence de protection environnementale des États-Unis. Le certificateur indépendant mènera une évaluation complète de chaque produit, assignera une valeur en points pour chacun des attributs et certifiera que chaque produit a un total cumulatif de moins de 250 points. **Plus le pointage est bas, meilleur est le classement.**

Partie 3 : « Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) »

Cette partie du processus de certification évalue chaque produit en utilisant une méthode de mesure fiable pour établir une valeur environnementale et de danger

pour les chimiques et les mélanges chimiques. Le « Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) » provient de la valeur assignée pour chaque ingrédient du produit basée sur son pourcentage en poids dans la formule. Le « IRCHS » en poids de chaque ingrédient est ajouté ensemble et devient la valeur « IRCHS » du produit. Le produit doit avoir un « IRCHS » cumulatif de 4.00 ou moins pour rencontrer ce standard. Les sources pour information au sujet de ce système de points inclus http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_integ.html et le « Indiana Clean Manufacturing Technology & Safe Material Institute ». Le certificateur indépendant fera une évaluation complète de chaque produit, assignera un « IRCHS » pour chaque produit et certifiera que le produit n'excède pas le plafond de points accumulatifs total de 4.00. Plus le pointage est bas, meilleur est le classement.

Partie 4 : Performance du produit et efficacité

Cette partie du processus de certification évalue la performance de chacun des produits tel que mesurés par une méthode d'analyse standard. Si un produit ne rencontre pas les exigences de performance, il se disqualifie en tant que produit d'entretien écologique tel que défini dans ce standard. Les nettoyeurs tout usage sont évalués en utilisant le ASTM D4488-95, et le test A5; les nettoyeurs à salles de bains sont évalués en utilisant le test ASTM D5343; et les nettoyeurs à vitres sont évalués en utilisant le test CSMA DCC09. Tous les autres produits d'entretien sont analysés et comparés aux produits d'entretien conventionnels dans les mêmes catégories.

Description des attributs du produit d'entretien (durable) et préférable au niveau environnemental.

PARTIE 1 : Attributs de produit obligatoires – Évaluation PASSE/ÉCHOUÉ

1. Substances cancérigènes et toxines reproductives

Tout le monde sait que les substances cancérigènes et les toxines reproductives peuvent être dangereuses pour la santé et qu'ils ne sont pas nécessaires à la bonne performance des produits d'entretien courants. Le produit, dans sa forme concentré, ne doit pas contenir d'ingrédient ou de contaminant connu qui sont intentionnellement ajouté et identifié comme une source connue, probable ou possible de cancérigène humain ou connu pour causer la toxicité reproductive tel que défini plus bas. (Note : les substances cancérigènes et les toxines reproductives peuvent exister naturellement dans l'environnement en quantité négligeable. L'objectif de ce standard est de prévenir que les manufacturiers ajoutent intentionnellement des ingrédients connus comme contenant des substances cancérigènes ou des toxines reproductives dans leurs produits d'entretien.) Les substances cancérigènes sont définies par « International Agency for Research on Cancer (IARC), the National Toxicology Program (NTP) the U.S. Environmental Protection Agency, or the Occupational Health & Safety Administration (OSHA) » comme ces chimiques listés comme des substances cancérigènes humaines connues, probables et possibles. Les toxines reproductives sont définies comme celles listées par « State of California under the Safe Drinking Water

and Toxic Enforcement Act of 1986 (California Code of Regulations, Title 22, Division 2, Subdivision 1, Chapter 3, Sections 1200, et seq.). ». Les éléments apparaissant naturellement et les organiques chlorés, qui peuvent être présents suite à une chloration de la réserve d'eau, ne sont pas considérés des ingrédients si les concentrations sont en deça des niveaux de contaminants maximum applicable dans les « National Primary Drinking Water Standards » qu'on retrouve dans 40 CFR partie 141.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, ne contienne pas d'ingrédient ou de contaminant connu qui est identifié comme une source connue, probable ou possible de cancérigène humain ou de toxine reproductrice contenus dans la liste suivante :

- Rapport annuel sur les cancérigènes, le programme national de toxicologie (NTP)
- OSHA substances cancérigènes réglementées et les toxines reproductrices.
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Prop. 65), CCR Title 22, Division 2, Subdivision 1, Chapter 3, Section 12000 et seq.

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Le programme national de toxicologie (NTP) Rapport annuel sur les cancérigènes (<http://ntp-server.Niehs.nih.gov>)
- Agence internationale pour la recherche sur le cancer (IARC) (<http://193.51.164.11/default.html>)
- OSHA cancérigènes réglementées (www.osha-slc.gov/SLTC/carcinogens.html)
- OSHA toxines reproductrices réglementées (www.osha-slc.gov/SLTC/reproductivehazards.html)
- Green seal (www.greenseal.org)
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (www.oehha.org/prop65.html)
- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_integ.html
- IRCH: Indiana Pollution Prevention and Safe Materials Institute www.ecn.purdue.edu/CMTI/Pollution

2. Neurotoxines et dépresseurs du système nerveux central

Le produit, dans sa forme concentrée, ne doit pas contenir aucun des ingrédients suivants :

(voir Josée pour version française)

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, ne contienne aucun chimique listé ci-bas.

- Integrated Risk Information System (IRIS) EPA Évaluations et rapports sur la toxicité des chimiques disponibles au www.epa.gov/iriswebp/iris.index.html
- NIOSH Report 48, Organic Solvent Neurotoxicity available at www.cdc.gov/niosh/87104_48.html

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Green Seal (www.greenseal.org)
- California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (www.oehha.org/prop65.html)
- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://scorecard.org/chemicalprofiles/def/irch_integ.html

3. Perturbateurs ou modificateurs d'endocrine

Le produit, dans sa forme concentrée, ne doit pas contenir de perturbateurs d'endocrine inclus mais non limités à la liste suivante :

(voir Josée version française)

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, ne contienne aucun perturbateur d'endocrine connu incluant ceux énumérés ci-haut.

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Green Seal (www.greenseal.org)
- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_integ.html

- IRCH: Indiana Pollution Prevention and Safe Materials Institute
www.ecn.purdue.edu/CMTI/Pollution
- Washington State Toxic Coalition www.watoxics.org

4. Le produit ne doit pas contenir de composantes qui affectent la couche d'ozone

Il est connu que certaines composantes chlorées peuvent contribuer à réduire la couche d'ozone protectrice au-dessus de la terre. Ce produit ne doit pas contenir de composantes chlorées qui affectent la couche d'ozone tel que spécifié par le Protocole de Montréal.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, ne contienne aucune composantes chlorés qui affectent la couche d'ozone, tel que spécifié dans le Protocole de Montréal. Ceci inclus mais n'est pas limité aux chlorofluorocarbones ou aux hydrochlorofluorocarbones et ceux listés comme chimiques Classe I et Classe II dans le titre VI « Clean Air Act Amendments of 1990, Pub.L. #101-549. »

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Green Seal (www.greenseal.org)
- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_integ.html
- IRCH: Indiana Pollution Prevention and Safe Materials Institute
www.ecn.purdue.edu/CMTI/Pollution
- EPA www.epa.gov

5. Le produit doit être conforme avec les exigences CARB VOC

Il est connu que les hauts niveaux de composés organiques volatils contenus dans un produit d'entretien contribuent à la mauvaise qualité de l'air intérieur, de l'ozone (troposphérique) et du smog photochimique. Le produit, tel qu'utilisé, doit avoir un contenu de composés organiques volatils (VOC) déterminé par « California Air Resources Board (CARB) Method 310 » et basé sur un poids qui est égal ou moindre à 1% du poids des nettoyeurs tout usages, des nettoyeurs de salles de bains, des nettoyeurs à cuvettes et des agents de contrôle des odeurs, moins de 3% du poids pour les nettoyeurs à vitres, moins de 5% du poids pour les finis à planchers et moins de 7% du poids pour les décapants à cire et les dégraissants.

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- California Air Resources Board www.arb.ca.gov
- EPA www.epa.gov
- Green Seal (www.greenseal.org)
- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_integ.html

6. Le produit ne doit pas être désigné comme un déchet dangereux tel que défini par les caractéristiques sur les déchets dangereux de l'État de l'Oregon et de l'État de Washington

La disposition des produits chimiques de nettoyage peut générer des impacts significatifs sur l'environnement, particulièrement pour les eaux de surface et la vie aquatique. Quelques ingrédients ou produits d'entretien utilisés pour les fabriquer sont considérés comme des déchets dangereux lorsqu'ils deviennent inutilisables. Il est souhaitable que les produits d'entretien soient conçus pour ne pas devenir des déchets dangereux lorsqu'ils deviennent inutilisables. Afin de rencontrer cette exigence obligatoire, un produit ne doit pas être identifié comme un déchet dangereux lorsqu'inutilisable dû à des circonstances telles que l'expiration de la durée de vie ou comme un nettoyage suite à un déversement, tel que défini par l'État de Washington, l'État de l'Oregon et « Federal Hazardous Waste Regulations ».

Exemptions : Les désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont actuellement exempts de cet attribut. L'industrie est actuellement incapable d'offrir ces produits qui ne contiennent pas de déchets dangereux. Toutes les autres catégories de produits doivent rencontrer cet attribut.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, lorsque rendu inutilisable en raison de circonstances telles que l'expiration de la durée de vie ou comme nettoyage suite à un déversement, soit désigné un déchet dangereux tel que défini par l'État de Washington, l'État de l'Oregon et les Exigences fédérales. Les désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont exempts.

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard. Les

désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont exemptés de se conformer à cet attribut.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Oregon Department of Environmental Quality www.deq.state.or.us/wmc/hw/hw.htm
- Washington State Department of Ecology www.ecy.wa.gov/biblio/wac173303.html
- EPA www.epa.gov

7. Le produit ne doit pas contenir de chimique toxique, bioaccumulatif et persistant.

Certains chimiques sont persistants, bioaccumulatifs ou toxiques (PBT) et peuvent être nocifs pour les travailleurs. Il est connu que l'élimination de ces produits chimiques aidera à protéger les travailleurs en minimisant leur exposition à ces produits. Il est également connu que ces produits chimiques ne sont plus nécessaires dans la plupart des produits d'entretien. Afin de passer cette exigence obligatoire, un produit ne doit pas contenir d'ingrédient qui est identifié sous « EPA's Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA Title III, Section 313) ».

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, ne contient aucun chimique toxique (PBT's), bioaccumulatifs et persistant, tel que listé par EPA en incluant, sans être limité, (voir Josée pour termes français). Aucun ingrédient ne doit être listé dans « EPA's Superfund Amendments and Re-authorization Act (SARA) Title III, Section 313 list of toxic release inventory chemicals ».

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard. Les désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont exemptés de se conformer à cet attribut.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) http://www.scorecard.org/chemical-profiles/def/irch_nteg.html
- IRCH: Indiana Pollution Prevention and Safe Materials Institute www.ecn.purdue.edu/CMTI/Pollution
- Green Seal (www.greenseal.org)

8. Le produit ne doit pas contenir de « Alkylphenol Ethoxylates (APEs) »

Même si la plupart des agents surfactants sont relativement non toxiques, « alkylphenol ethoxylates (APE's) et nonylphenol ethoxylates (NPE's) » ne se biodégradent pas facilement. Il existe également des inquiétudes concernant la capacité de APE d'affecter le système endocrinien. Ils peuvent imiter ou bloquer les activités des hormones causant une décroissance de fertilité chez les oiseaux,

les crustacés et les mammifères. Afin de passer cette exigence obligatoire, le produit ne doit pas contenir de « alkylphenol ou de nonylphenol ethoxylates ».

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée, ne contient pas de « alkylphenol ou nonylphenol ethoxylates » tel que listé ci-bas :

(voir Josée pour le nom français des ingrédients).

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard. Les désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont exempts de se conformer à cette exigence.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Oregon Department of Environmental Quality www.deq.state.or.us
- Washington State Department of Ecology www.ecy.wa.gov/
- EPA www.epa.gov

9. Les agents surfactants du produit doivent rencontrer la définition de *facilement biodégradable* de l'OCDE.

Les chimiques organiques qui ne se biodégradent pas facilement peuvent être nocifs pour les océans et les habitats aquatiques qui supportent l'économie locale et la qualité de vie des résidents. Afin de rencontrer les exigences obligatoires de ce critère, tous les surfactants et les autres ingrédients chimiques organiques contenus dans ce produit doivent rencontrer la définition de *facilement biodégradable* de l'OCDE, tel que mesuré par le test modifié de l'OCDE de carbone organique dissous à 70%.

Exemptions : Les finis à planchers sont normalement exempts de cet attribut. L'industrie est actuellement incapable d'offrir ces produits avec des ingrédients *facilement biodégradables*. Malgré le fait que quelques ingrédients peuvent être biodégradables, les polymères ne le sont pas.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et également vérifier que le produit, dans sa forme concentrée soit *facilement biodégradable* sous des conditions aérobique et anaérobique. Afin de rencontrer cette exigence, les résultats de laboratoires indépendants doivent rencontrer le paramètre correspondant sur un des tests listés ci-bas. Le test n'est pas requis

pour tout ingrédient pour lequel il existe suffisamment d'information concernant son niveau de biodégradation, que ce soit de la littérature ou des bases de données révisés par des pairs ou que ce soit des tests organisés selon les procédures standards. Les finis à planchers sont exempts de cette exigence.

TEST	PARAMETRE
DOC Die-Away Test	60% Theoretical CO ₂ Evolution
MITII Test	60% Theoretical Oxygen Demand
Closed Bottle Test	60% Theoretical Oxygen Demand
CO ₂ Evolution Test	60% Theoretical CO ₂ Evolution
Modified OECD Screen Test	70% Dissolved Organic Carbon
Manimetric Respiratory Test	60% Theoretical Oxygen Demand

Évaluation du pointage

Le produit doit être évalué selon les exigences ci-haut. Si le produit passe cet attribut, l'évaluation continue avec l'exigence suivante. Si le produit échoue cet attribut, l'évaluation cesse et le produit n'est pas conforme à ce standard. Les désinfectants, les assainissants et les finis à planchers sont exempts de se conformer à cette exigence.

Listes et références

Les listes et références suivantes peuvent aider le certificateur indépendant.

- Oregon Department of Environmental Quality www.deq.state.or.us
- Washington State Department of Ecology www.ecy.wa.gov/
- EPA www.epa.gov

PARTIE 2 : Classement du pointage relatif pour les attributs de produit EHS

La conformité à ce standard requiert la conformité obligatoire avec tous les attributs listés dans la partie 1 et ce, sans exception. Cependant, il y a certains attributs des produits d'entretien qui sont souhaitables mais non obligatoires afin de se conformer à ce standard. La partie 2 de ce standard définit les attributs qui sont souhaitables et fournit les moyens pour évaluer ces attributs et les comparer à d'autres produits d'entretien dans les mêmes catégories. Afin qu'un produit se qualifie sous ce standard, le produit doit se conformer à la partie 1 et avoir un pointage cumulatif de moins de 250 points lorsqu'on utilise les attributs, les critères et les valeurs de pointage suivants.

1. Phosphates

Les phosphates peuvent être dangereux pour l'environnement lorsque déversés dans une étendue d'eau fermée où ils peuvent provoquer une croissance excessive d'algues et l'eutrophisation des lacs. Il est préférable de minimiser l'utilisation de phosphate dans les produits d'entretien. Le produit non dilué ne doit pas contenir plus de 0.5% de phosphore en poids.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et vérifier le montant, en poids, de phosphates et de phosphonates dans ce produit. Le produit non dilué ne doit pas excéder le poids limite de 0.5%.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit contient moins de 0.5% en poids de phosphorous.

Certifier 25 points si le produit contient plus de 0.5% en poids de phosphorous.

2. Distillat de pétrole

Les distillats de pétrole ne sont pas des ressources facilement renouvelables. L'utilisation de distillats de pétrole dans les produits d'entretien réduit inutilement les ressources en huile de la planète. Il existe une grande quantité de solutions alternatives aux distillats de pétrole fait de ressources renouvelables de fruits et légumes. Pour cette raison, il est préférable que les produits d'entretien soient fabriqués sans les distillats de pétrole lorsque possible.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique pour chacun des ingrédients utilisés dans ce produit et vérifier le montant, en poids, de distillats de pétrole contenus dans ce produit. Les points doivent être attribués selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit ne contient pas plus d'une trace de distillats de pétrole.

Certifier 25 points si le produit contient des distillats de pétrole au dessus d'une trace.

3. Inflammabilité et combustibilité

Les produits d'entretien inflammables et/ou combustibles peuvent provoquer un incendie pour les occupants d'un édifice. Le produit, dans sa forme concentrée, ne doit pas être inflammable ou avoir un point d'ignition de 140°F ou en-dessous, tel que testé en utilisant soit le « Cleveland Open Cup Tster (ASTM D92-97) or closed cup methods Tagliabue Closed Tester, Pensky-Martens Closed Tester, Setaflash Closed Tester, ISO 13736 ou ISO 2719.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique et l'information technique ou diriger une analyse appropriée afin de déterminer le point d'ignition du produit. Le produit doit avoir un point d'ignition de 140°F ou au-dessus.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit a un point d'ignition de 140°F ou au-dessus, tel que décrit ci-haut.

Certifier 25 points si le produit a un point d'ignition de moins de 140°F tel que décrit ci-haut.

4. Irritation de la peau et des yeux

Les produits d'entretien corrosifs peuvent créer une exposition potentielle négative pour les travailleurs et accroître le risque de blessures professionnelles. Le produit, tel qu'utilisé, ne devrait pas être corrosif pour la peau ou les yeux.

Méthode de vérification

Le produit, tel qu'utilisé et testé en utilisant les systèmes (Human Skin Construct) – (Liesch et al. 2000; Fentem et al. 1998) doit être non corrosif pour la peau. Le produit, tel qu'utilisé doit être non corrosif pour les yeux tel que testé en utilisant le test de l'opacité et la perméabilité bovine (BCOP) (Sina et al 1995) après une exposition de 10 minutes. Les résultats d'analyse d'autres pairs ou les méthodes d'analyse standard *in vitro* ou *in vivo* démontrant que le produit non dilué n'est pas corrosif seront également acceptés.

A. Irritation des yeux

Le produit, dans sa forme concentrée, ne doit pas être corrosif pour les yeux. Le produit, tel qu'utilisé, doit avoir un pointage de Catégorie IV pour l'irritation des yeux, tel que défini dans OPPTS 870.1000 Directives d'analyse des effets sur la santé, publiées dans EPA 712-C-98-189, édition août 1998. Ce qui signifie que la description peut être « faible », « (reddening) » ou « non-irritant ».

B. Irritation de la peau

Le produit, dans sa forme concentrée, ne doit pas être corrosif pour la peau. Le produit, tel qu'utilisé, doit avoir un pointage de Catégorie IV pour l'irritation de la peau, tel que défini dans OPPTS 870.1000 Directives d'analyse des effets sur la santé, publiées dans EPA 712-C-98-189, édition août 1998. Ce qui signifie que la description peut être « faible », « (reddening) » ou « non-irritant ».

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit est non corrosif pour les yeux et la peau et également si le produit a un pointage d'irritation des yeux et de la peau de catégorie IV, tel que décrit ci-haut.

Certifier 25 points si le produit est corrosif pour les yeux ou la peau et/ou s'il a un pointage d'irritation des yeux ou de la peau de catégorie I, II ou III, tel que décrit ci-haut.

5. Absorption de la peau

Le produit non dilué, dans sa forme concentrée, ainsi que tous les ingrédients qui constituent 1.0% ou plus du poids du produit doivent avoir un faible potentiel d'absorption à travers la peau. L'absorption de la peau doit être déterminée par

des méthodes d'analyse par OPPTS 870.7600 pour les études de pénétration dermique, tel que publié dans EPA 712-C-98-350, édition août 1999. Les analyses in vitro approuvées FDA ou la modélisation toxicologique peut également être utilisée pour établir le pointage d'absorption de la peau. Les produits chimiques suivants sont reconnus pour avoir un haut potentiel d'absorption de la peau.

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Nom des ingrédients	Numéro CAS
Isopropanol	67-63-0	Ethylene Glycol	107-21-1
Acetone	67-64-1	Toluene	108-88-3
1,1,1 trichloroethylene	71-55-6	2-butoxyethanol	111-76-2
Methyl ethyl ketone	78-93-3	Diethylene glycol monobutyl ether	113-34-5
Naphthalene	91-20-3	Tetrachloroethylene	127-18-4
Xylene	1330-20-7	Monoethanolamine	141-43-5

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique et réviser la liste dans 1.13 pour déterminer si le produit contient tout ingrédient considéré avoir un haut potentiel d'absorption de la peau. Le produit doit être rejeté s'il contient n'importe lequel de ces ingrédients.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit a un faible potentiel d'absorption de la peau, tel que défini ci-haut.

Certifier 25 points si le produit a un haut potentiel d'absorption de la peau, tel que défini ci-haut.

6. Sensibilisation active de la peau

Le produit non dilué, dans sa forme concentrée, ne doit pas être un sensibilisateur de la peau ou contenir des sensibilisateurs de la peau, tel que testé par les directives d'analyse des chimiques de l'OCDE, section 406 ou les autres méthodes d'analyse standard, comme celles décrites dans Buehler (1994) ou Magnusson et Kligman (1969), qui prouvent que le produit, ni ses ingrédients sont des sensibilisateurs de la peau.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou diriger des analyses appropriées pour déterminer si le produit est un sensibilisateur de la peau. Si le produit non dilué, ou n'importe lequel de ses ingrédients est un sensibilisateur de la peau, alors, il doit être rejeté.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit n'est PAS un sensibilisateur de la peau, tel que défini ci-haut.

Certifier 25 points si le produit est un sensibilisateur de la peau, tel que défini ci-haut.

7. Toxicité aquatique

Il est souhaitable de protéger la précieuse faune et flore aquatiques, qui aident à supporter l'économie locale et la qualité de vie des résidents. Il est souhaitable que les produits nettoyants soient non toxiques pour la vie aquatique. Un composé est considéré non toxique pour la vie aquatique s'il rencontre un ou plusieurs des critères suivants : « Acute LC50 pour les algues, daphnie ou poisson ≥ 100 mg/L. Dans le but de démontrer la conformité avec cette exigence, l'analyse de toxicité aquatique n'est pas requis si suffisamment de données sur la toxicité aquatique existe pour chacun des ingrédients du produit afin de démontrer que le mélange du produit est conforme. Les analyses de toxicité aquatique doivent suivre les protocoles appropriés dans ISO 7346.2 pour les poissons et dans 40 CFR 797, sous partie B pour les autres organismes aquatiques. **Note** : Les désinfectants et les produits assainissants qui ont un numéro d'enregistrement EPA doivent être exemptés de cette exigence.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir tous les ingrédients et vérifier les données aquatiques appropriées afin de certifier que le produit est non toxique pour la vie aquatique en se basant sur les exigences listées dans la section 7. **Note** : Les désinfectants et les produits assainissants avec un numéro d'enregistrement EPA doivent être exemptés de cette exigence.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit est non toxique pour la vie aquatique, tel que défini ci-haut.

Certifier 25 points si le produit est toxique pour la vie aquatique, tel que défini ci-haut.

8. Fragrances

Il est souhaitable que le produit ne contienne aucune fragrance qui est non fonctionnelle et non nécessaire. Toute ingrédient ajouté à un produit en tant que fragrance doit se conformer au code de pratique de l'Association internationale des fragrances. Les fragrances ajoutées pour donner une impression psychologique aux utilisateurs du produit ou aux occupants d'un immeuble doivent être considérées comme non fonctionnelles. Il est accepté que certains ingrédients aient une fragrance distinctive. Lorsque les fragrances font parties d'un ingrédient fonctionnel, elles sont acceptables sous ce standard. Les fragrances ajoutées aux produits d'entretien doivent être listées sur la fiche signalétique.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou diriger des analyses appropriées pour déterminer si le produit est formulé avec une fragrance.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit ne contient aucune fragrance ajoutée.

Certifier 25 points si le produit contient une fragrance non fonctionnelle.

9. Analyses sur les animaux

Ce standard déconseille les analyses sur les animaux et acceptera les résultats d'analyses standard ou de rapports de pairs démontrant la conformité à ce critère. Une préparation ou un mélange ne nécessite pas d'être analysé si de l'information existe démontrant que chaque ingrédient se conforme à ce critère. Les résultats d'analyse *in vitro* non testés sur les animaux sont acceptables dans la mesure où les méthodes d'analyse sont indiquées en référence dans la littérature des pairs et que le fabricant fournisse les raisons pour sélectionner cette méthode d'analyse particulière.

Méthode de vérification

Réviser la documentation pour le fabricant des ingrédients et du produit.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit n'a pas été testé sur les animaux.

Certifier 25 points si le produit a été testé sur les animaux.

10. Concentrés

Le produit doit être fourni dans sa forme concentrée. Tout le monde sait que les produits concentrés utilisent moins d'emballage, réduisent la consommation d'essence et diminuent les émissions de pollution durant le transport du produit. Le produit, dans sa forme concentrée doit se dissoudre dans l'eau froide à un ratio de une partie de produit pour au moins huit parties d'eau.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser l'étiquette du contenant du produit et déterminer si le produit rencontre la définition de concentré, tel que défini ci-haut.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le produit est emballé dans sa forme concentrée.

Certifier 25 points si le produit n'est pas emballé dans sa forme concentrée.

11. Emballage

La disposition de l'emballage est un des stages significatifs du cycle de vie des nettoyeurs industriels et institutionnels. Les contenants et les matériaux non recyclables contribuent au gaspillage des ressources non renouvelables et le remplissage non nécessaire des sites d'enfouissement. Les contenants des produits d'entretien et les cartons d'expédition devraient être réutilisables et recyclables lorsque possible. De plus, ils devraient être faits de matériaux recyclés qui utilisent des matériaux recyclés de post consommation, lorsque faisable. Les fabricants devraient s'impliquer dans le retour et la réutilisation des contenants.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser les matériaux d'emballage du produit et déterminer si l'emballage du produit se conforme avec l'exigence d'emballage défini ci-haut. Les produits emballés dans un emballage primaire non recyclable sont considérés non recyclables à moins que le fabricant puisse démontrer qu'il a un programme actif pour accepter le retour des contenants et également avoir une procédure active pour le remplissage et la redistribution des contenants. Un contenant qui est considéré facilement recyclable doit avoir été conçu pour être reemplissable et où une procédure est facilement disponible et doit être activement utilisé pour la cueillette, le remplissage et la redistribution du contenant.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro points si le contenant du produit est facilement recyclable et reemplissable.

Certifier 25 points si le contenant du produit est facilement recyclable mais non facilement reemplissable.

Certifier 50 points si le contenant du produit est non recyclable et non réutilisable.

12. Format de la fiche signalétique (MSDS)

La section 16 – ANSI Z400.1 format de la fiche signalétique demande au fabricant de produit d'entretien de fournir plus d'information que celles requises par les Exigences fédérales OSHA. Il est entendu que cette information additionnelle permet de mieux aider les compagnies à évaluer l'impact sur la santé, la sécurité et l'environnement par l'utilisation de produit d'entretien spécifique. Il est souhaitable que la fiche signalétique se conforme à toutes les règles fédérales et soit préparée en utilisant le format de la fiche signalétique ANSI Z400.1.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la fiche signalétique du produit et déterminer si elle est conforme avec la réglementation fédérale et si elle est conçue dans le format fiche signalétique ANSI Z400.1. Les produits qui n'ont pas de fiche signalétique sous le format ANSI doivent être rejetés.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si la fiche signalétique du produit est produite selon le format ANSI Z400.1

Certifier 25 points si la fiche signalétique du produit n'est pas produite selon le format ANSI Z400.1

13. Interdire le 2-butoxyethanol (monobutylether d'éthylèneglycol) CAS 111-76-2

Le produit non dilué ne doit pas contenir de 2-butoxyethanol CAS 111-76-2. Il est intéressant de noter que le 2-butoxyethanol est de loin plus toxique que tout autre solvant couramment identifié dans les produits nettoyeurs.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou diriger une analyse appropriée pour déterminer si le produit contient du 2-butoxyethanol. Les produits contenant du 2-butoxyethanol doivent être rejetés.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le produit ne contient pas de 2-butoxyethanol

Certifier 25 points si le produit contient du 2-butoxyethanol en quantité moindre que 10% du poids.

Certifier 50 points si le produit contient du 2-butoxyethanol en quantité supérieure à 10% du poids.

14. Toxicité aiguë orale et respiratoire du produit

Il est préférable que les produits d'entretien écologiques soient non toxiques et, dans leur forme concentrée, devraient avoir un oral LD₅₀ égal à ou plus grand que 2000 mg/kg lorsque testé selon les directives d'analyse harmonisé OPPTS 870.1100. Également, une valeur d'exposition respiratoire LC₅₀ au-dessus de 2000 mg/kg. Bien que les valeurs de ces doses fatales ne se traduisent pas de façon parfaite des systèmes des animaux à ceux des humains, ils fournissent des moyens accessibles de comparer la toxicité aiguë de différents produits. En choisissant des produits avec des niveaux mortels plus élevés, une compagnie peut protéger la santé des travailleurs qui entrent en contact avec ces produits chimiques à tous les jours.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou diriger une analyse appropriée pour déterminer si le produit est toxique.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le produit a un LD₅₀ oral égal ou plus grand que 2,000 mg/kg

Certifier 25 points si le produit a un LD₅₀ oral de moins de 2,000 mg/kg

15. Performance du produit et efficacité

La performance du produit est une partie essentielle pour les produits d'entretien qui sont durables au niveau environnemental et écologiquement préférables. Si un produit ne performe pas correctement, les acheteurs perdront confiance dans ce produit et il deviendra obsolète. De plus, les bénéfices environnementaux du produit seront forcément réduits si un travailleur cesse de l'utiliser puisque le produit ne performe pas.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit certifier que le produit, tel qu'utilisé et dilué avec de l'eau froide, enlèvera les taches des surfaces sans endommager la surface ou laisser un résidu non désiré, tel que mesuré par la méthode d'analyse standard. Si le produit ne rencontre pas ces exigences de performance, alors il est disqualifié en tant que produit d'entretien écologique, tel que défini par ce standard.

Nettoyants à usage général – Le produit doit effectivement enlever les taches non désirées en utilisant le test ASTM D4488-95, A5.

Nettoyants à salles de bains - Le produit doit effectivement enlever les taches non désirées en utilisant le test ASTM D5343.

Nettoyants à vitres – Le produit doit obtenir un pointage minimum de trois dans chacune des catégories suivantes du test CSMA DCC 09 : enlèvement de stries, de barbouillage et des taches.

Tous les autres types de produits d'entretien doivent être analysés et comparés aux produits d'entretien conventionnels de la même catégorie. La documentation doit être fournie pour démontrer les comparaisons pertinentes en incluant le ratio de dilution, la température de l'eau, le temps de contact et l'enlèvement des taches. (Optionnel : Le fabricant peut fournir un minimum de trois lettres signées d'organisations qui ont utilisé le produit soumis pour certification et qui ont trouvé que le produit performait selon les indications de l'étiquette).

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le produit rencontre le test de performance approprié défini ci-haut.

Certifier 25 points si le produit ne rencontre pas le test de performance approprié défini ci-haut.

16. Évaluations SIMDUT

L'évaluation du danger est une exigence importante de la Commission sur la santé et la sécurité au travail, le « Hazard Communication Standard (HCS) » ainsi que le processus d'attribution du SIMDUT ou évaluations du SIMDUT peuvent aider à rencontrer cette exigence. Cette évaluation numérique fournit à l'utilisateur une vue d'ensemble de l'impact de ce produit au niveau de la santé, du feu, du danger physique et de la protection personnelle. Le système d'évaluation « HMIS® » a été conçu et est copyright par le « National Paint and Coatings Association ». Il est souhaitable que la fiche signalétique des produits d'entretien ait une évaluation « HMIS » listé dans la fiche signalétique et que l'évaluation « HMIS » soit aussi basse que possible.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formulation du produit, la fiche signalétique, l'information technique et déterminer l'évaluation « HMIS » pour le produit. Les points doivent être attribués selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le produit, lorsque dilué à sa plus haute concentration, tel que spécifié sur l'étiquette, possède une évaluation « HMIS® » de 1 ou moins pour les sections de santé, feu et danger physique.

Certifier 25 points si le produit, lorsque dilué à sa plus haute concentration, tel que spécifié sur l'étiquette, possède une évaluation « HMIS® » de 2 dans n'importe laquelle des sections de santé, feu et danger physique.

Certifier 50 points si le produit, lorsque dilué à sa plus haute concentration, tel que spécifié sur l'étiquette, possède une évaluation « HMIS® » de 3 ou plus dans n'importe laquelle des sections de santé, feu et danger physique.

17. Système numérique et codifié couleur pour les étiquettes

Il est souhaitable que des informations et des instructions d'utilisation appropriées soient fournis afin d'aider les travailleurs dans la dilution adéquate, l'utilisation et la disposition du produit d'entretien. Il est également souhaitable que la couleur et l'étiquette du produit soient codifiés par couleur et utilisent un système de numérotation afin d'assister les personnes qui ne parlent pas français ou les travailleurs analphabètes en identifiant ce produit.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser le contenant du produit et l'étiquette du contenant et certifier que l'étiquette du produit contient les instructions adéquates pour la dilution, l'utilisation et la disposition du produit d'entretien et que l'étiquette

est codifiée couleur et clairement identifiée par un numéro. Les points doivent être attribués selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le produit contient des instructions sur la méthode adéquate de dilution, d'utilisation et de disposition du produit d'entretien et si l'étiquette est codifiée couleur et clairement identifiée avec un numéro.

Certifier 50 points si le produit ne contient pas des instructions sur la méthode adéquate de dilution, d'utilisation et de disposition du produit d'entretien et si l'étiquette n'est codifiée couleur et clairement identifiée avec un numéro.

18. Le pH du produit d'entretien lorsque dilué

Le pH d'un produit d'entretien peut être important pour sa performance. Cependant, il peut également occasionner un risque potentiel pour les travailleurs et créer des dangers pour l'environnement ou des coûts. Il est souhaitable que le pH du produit dilué utilisé soit supérieur à 4.0 et inférieur à 11.0.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formule du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou faire une analyse appropriée afin de déterminer le pH du produit dilué utilisé tel que dilué selon la concentration la plus élevée indiquée sur l'étiquette du produit. Les points doivent être accordés selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier zéro point si le pH du produit dilué utilisé, tel que dilué selon la concentration la plus élevée indiquée sur l'étiquette du produit, est supérieur à 4.0 et inférieure à 11.0.

Certifier 50 points si le pH du produit dilué utilisé, tel que dilué selon la concentration la plus élevée indiquée sur l'étiquette du produit, est inférieur à 4.0 ou supérieur à 11.0.

19. Emballage aérosol et dispensateur

Il est souhaitable que les produits d'entretien ne soient pas fournis dans des contenants aérosol. Il est connu que les contenants aérosol ne peuvent être totalement vidés du produit et du propérgol. Le recyclage de ces bouteilles aérosol partiellement remplies est extrêmement dispendieux et requiert une manutention spéciale par des techniciens expérimentés en déchets dangereux. Le produit doit être fourni dans un emballage ou un contenant non pressurisé et non aérosol.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser l'emballage du produit et certifier que le produit est emballé dans un contenant non aérosol. Les points doivent être accordés selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier **zéro point** si le produit est emballé dans un contenant non aérosol.

Certifier **250 points** si le produit est emballé dans un contenant aérosol.

20. Teintures (colorants)

Il est accepté qu'il y a un danger potentiel pour la santé et l'environnement avec quelques-uns de ces additifs. Ces ingrédients sont habituellement formulés à de très faibles niveaux à l'intérieur des produits d'entretien et ne nécessite pas la révélation des fiches signalétiques. Le produit ne doit pas contenir plus de 0.1% d'agent colorant de matériaux dangereux listés que ce soit des ingrédients non fonctionnels ou SARA 313. Un colorant ajouté à des groupes de produits afin de contribuer à l'identification du produit doit être considéré des ingrédients fonctionnels. Les colorants ajoutés afin de donner une impression psychologique aux utilisateurs de produits ou aux occupants d'un immeuble doivent être considérés comme non fonctionnels. Il est souhaitable que, si un produit contient un colorant, que le colorant soit un colorant FD & C.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit revoir la formulation du produit, la fiche signalétique, l'information technique ou mener une analyse appropriée afin de déterminer si le produit est formulé avec une teinture ou un colorant. Les points doivent être accordés selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier **zéro point** si le produit est formulé avec un colorant FD & C ou une teinture non fonctionnelle.

Certifier **50 points** si le produit est formulé avec une teinture non fonctionnelle et un colorant non FD & C.

21. Système de gestion des produits chimiques – contenants

Il est souhaitable que le produit soit conçu pour être utilisé dans un système de gestion des produits chimiques. Il est reconnu qu'un dispositif de contrôle de la dilution maintient l'exactitude de dilution, réduit les déchets, limite l'exposition des travailleurs et réduit les coûts totaux. Il est souhaitable que les produits chimiques ne soient pas accessibles aux enfants ou à des travailleurs ou des occupants d'un immeuble non formés. Par conséquent, il est souhaitable que le

système de gestion des produits chimiques prévoit que les contenants de produits chimiques soient entreposés dans un meuble sous clé.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit évaluer le contenant du produit et l'emballage et certifier que le produit a été conçu avec un système de gestion des produits chimiques et que le mobilier de cabinet peut être barré afin de protéger contre tout accès non désiré. Les points doivent être accordés selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier **zéro point** si le contenant du produit est conçu avec un système de gestion des produits chimiques et que le mobilier de cabinet peut être barré afin de protéger contre tout accès non désiré.

Certifier **50 points** si le contenant du produit n'est pas conçu avec un système de gestion des produits chimiques et si le mobilier de cabinet ne peut pas être barré afin de protéger contre tout accès non désiré.

22. Produits à base de ressources rapidement renouvelables

Il est souhaitable de reconnaître la valeur des produits qui sont fabriqués dans un but écologique. Par exemple, les produits qui incluent des ingrédients dérivés de culture ou de plante au lieu des ingrédients à base de pétrole sont souhaitables.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formule, la fiche signalétique, l'information technique ou mener une analyse appropriée afin de déterminer si le produit est formulé avec 40% ou plus d'ingrédients (moins d'eau) étant dérivés de culture ou de plante ou d'autres ressources rapidement renouvelables. Les points doivent être accordés selon les valeurs de pointage indiquées ci-bas.

Pointage (Valeur des points)

Certifier **zéro point** si le produit est formulé avec 40% ou plus d'ingrédients (moins d'eau) étant dérivés de culture ou de plante ou d'autres ressources rapidement renouvelables.

Certifier **100 points** si le produit est formulé avec moins de 40% d'ingrédients (moins d'eau) étant dérivés de culture ou de plante ou d'autres ressources rapidement renouvelables.

PARTIE 3 : « Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) »

Autrefois connu comme – Méthode de mesure du programme de prévention de la pollution (EP2M)

La partie 3 a été développée afin d'encourager l'innovation et l'amélioration continue. Il est souhaitable que les produits d'entretien soient aussi sécuritaires que possible pour la santé des humains et de l'environnement. Cependant, la partie 3 de ce standard inclus une exigence numérique du mélange chimique des produits d'entretien. Le « Indiana Relative Chemical Hazard Score (IRCHS) » a été choisi parce qu'il balance également les effets d'un produit sur la santé des humains et sur l'environnement. Une organisation qui désire évaluer son produit par rapport à un standard plus élevé peut avoir son produit certifié par un certificateur indépendant par rapport à la partie 3. Un produit d'entretien doit être évalué en utilisant le (IRCHS) et un pointage cumulatif doit être indiqué en prenant chacun des ingrédients utilisé pour faire le produit et en calculant le (IRCHS) pour chaque chimique ou ingrédient en mesurant le poids utilisé dans le produit et en additionnant les pointages ensemble. Le classement IRCHS est une valeur comparative pour comparer le danger chimique relatif d'un produit d'entretien avec d'autres produits conventionnels ou écologiques.

1. Déterminer le produit IRCHS

Cette partie du système de pointage évalue chaque ingrédient utilisé dans la fabrication du produit d'entretien, identifie le pointage IRCH de chaque ingrédient et mesure le pointage par le pourcentage qui est présent dans la formule et assigne un pointage IRCH pour le produit d'entretien. Par exemple : Un produit d'entretien qui contient 80% d'eau, 15% d'alcool isopropylique, 2% d'acide citrique et 3% de triéthanolamine aura un pointage IRCHS de 2.47 ($.80 \times 0 + .15 \times 14.2 + .02 \times 3.4 + .03 \times 9.3 = 2.47$). Dans cette section, plus le pointage est bas, plus l'évaluation est favorable.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit réviser la formule et déterminer le pointage de « Indiana Relative Chemical Score) du produit, tel que calculé ci-haut.

PARTIE 4 : PERFORMANCE DU PRODUIT ET EFFICACITÉ

La performance du produit est une partie essentielle des produits écologiques et préférables pour l'environnement. Si un produit ne performe pas adéquatement, les acheteurs perdront confiance en ce produit et ce dernier deviendra obsolète. De plus, les bénéfices environnementaux du produit seront réduits si un travailleur cesse d'en faire l'utilisation en raison du fait qu'il ne performe pas.

Méthode de vérification

Le certificateur indépendant doit certifier que le produit, tel qu'utilisé lorsque dilué dans de l'eau froide, enlève efficacement les taches des surfaces sans endommager la surface ou sans laisser de résidus tel que mesuré par la méthode d'analyse standard. Si le produit ne rencontre pas les exigences de performance, alors il est disqualifié comme produit écologique, tel que défini par ce standard.

Nettoyants tout usage – Le produit doit efficacement enlever les taches en utilisant le test ASTM D4488-95, A5.

Nettoyants de salles de bain – Le produit doit efficacement enlever les taches en utilisant le test ASTM D5343.

Nettoyants à vitres – Le produit doit atteindre un pointage minimum de 3 dans chacune des catégories suivantes du test CSMA DCC 09 : enlèvement de striure, salissure et taches.

Tous les autres types de produits d'entretien doivent être analysés et comparés à des produits d'entretien conventionnels dans la même catégorie. La documentation doit être fournie pour démontrer les comparaisons pertinentes incluant le ratio de dilution, la température de l'eau, le temps de contact et l'enlèvement de la saleté. (Optionnel : Le fabricant peut fournir un minimum de trois lettres signées des organisations qui ont utilisé le produit étant soumis à la certification et qui indique que le produit performe selon les directives de l'étiquette).

Pointage (Valeur des points)

Certifier **zéro point** si le produit rencontre le test de performance approprié tel que défini ci-haut.

Certifier **25 points** si le produit ne rencontre pas le test de performance approprié tel que défini ci-haut.

**LEXIQUE DES TERMES ET ABRÉVIATIONS RELATIFS À CE STANDARD SUR
LES PRODUITS D'ENTRETIEN ÉCOLOGIQUES ET PRÉFÉRABLES POUR
L'ENVIRONNEMENT**

Bioaccumulation : Parfois défini comme de la bioconcentration,